

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERAT
EN DATE DU 30 JUIN 2022

N° 21

Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 juin 2022 pour le jeudi 30 juin 2022 à 20h30.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin, à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre.
Mmes FROMENT Josette, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, ECOCHARD Laurence, Mrs BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, PIVET Sylvain, THEVENARD Sébastien, RICHONNIER Romuald, DUSSURGET Jean, BERTEAUX Pascal.

Excusés : M POMMERUEL Christian, Mme BAILLY Delphine, M CARTE Claude, M JARNET Ludovic.

Absente : Mme PERROT Isabelle

M POMMERUEL Christian a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine
Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme MICHAUD Gaëlle
M CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M Jean-Yves FLOCHON
M JARNET Ludovic a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M Sébastien THEVENARD

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Isabelle FRANCK est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 05 Mai 2022.

Ordre du jour :

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

- Antenne téléphonique Mobile
- Biens sans maître : parcelle AM 335
- Réforme des règles de publicité des actes
- Enquêtes publiques en cours
- travaux de restauration de la rivière La Vallière
- demande d'enregistrement de la société Charles Rema à Saint Just
- Conseil d'agglomération du 20/06
- Versement du FCTVA
- Fibre optique : point sur le déploiement

II – Finances, Bâtiments communaux, Forêt (C. CARTE)

- Travaux en cours
- Demande d'expertise sur la salle Peloux.
- Location du local commercial de l'Îlot Bouvard

- Réaménagement de la mairie : demande de subvention.
- Décision modificative

III – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

- Travaux en cours (commission du 18 juin)

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

- Commission urbanisme
- Schéma de mobilité

V – Vie scolaire, associations enfance (C. TRENTESAUX)

- Commission scolaire du 20/06
- Conseils d'écoles maternelle et élémentaire

VI – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

- Aire de loisirs de Domagne
- Assemblée générale de Gym plurielle

VII – Associations culturelles, Bibliothèque, actions patrimoniales, évènementiel (I. FRANCK)

- Création et exploitation de lignes de covoiturage
- Commission culture du 17/06

VIII – Questions diverses

- Demandeurs d'emploi
- Chef de projet du PVD

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. Antenne téléphonique Mobile (N°2022-37)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet d'implantation téléphonique sur la commune, débattu lors du dernier conseil municipal.

La commune est régulièrement interpellée par les usagers et les entreprises de la commune concernant le manque de réseau mobile de certains opérateurs téléphoniques.

Les consommations de données mobiles continuent d'augmenter, ce qui suscite une saturation des réseaux.

La commune a été contactée par l'opérateur Bouygues télécom afin d'implanter une antenne de téléphonie mobile sur le site de Domagne, qui couvrirait l'ensemble de la commune, y compris les zones d'activités économiques de la Teppe et des Plans. Plusieurs propositions d'implantation ont été examinées, et Monsieur le maire propose de retenir, sur le site de Domagne, une localisation près des garages de la Gendarmerie sur la parcelle cadastrée AB 697.

La société Bouygues Telecom contractualise la gestion et l'exploitation de sites points hauts avec une société externe, à savoir la société Phoenix France Infrastructures.

Après plusieurs interrogations des membres du conseil municipal, des réponses ont été apportées, concernant la sécurité, la réglementation des implantations, la hauteur des antennes par la société Bouygues Télécom.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention à intervenir entre la commune et la société Phoenix France Infrastructures.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité

- autorise le projet d'implantation de l'antenne téléphonique sur la parcelle cadastrée AB 697 au lieu-dit de Domagne
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la société Phoenix France Infrastructures.
- autorise le Maire à signer tout acte administratif relatif à ce projet.

1.2. Biens sans maître : parcelle AM 335 (N°2022-38)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de Logidia « Avenue du Revermont » et informe le conseil municipal, que le propriétaire de la parcelle AM 335 a été contacté, mais que la demande est restée infructueuse.

Considérant les recherches effectuées auprès du Service de la Publicité Foncière de Bourg-en -Bresse, et de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain,

Considérant les recherches infructueuses effectuées pour retrouver le propriétaire connu ou d'éventuels héritiers, Monsieur le Maire explique que la parcelle AM 335, située au lieu-dit « Les Rippes » n'est pas soumise à la taxe foncière.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place la procédure de biens sans maître.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-décide de mettre en place la procédure de biens sans maître, pour le bien suivant : parcelle AM 335 « Les Rippes » de 169m² en zone UB.

-autorise le Maire à prendre l'arrêté qui fera l'objet d'un affichage pendant six mois.

-précise qu'à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître. À défaut, les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code civil.

1.3. Enquêtes publiques en cours

Demande d'enregistrement de la société Charles Rema à Saint Just (N°2022-41)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique aura lieu du 04 juillet au 30 juillet 2022 : La société Charles Rema a déposé une demande d'enregistrement visée par le Code de l'environnement -Livre V-Titre 1er en vue d'exploiter une usine de fabrication de meubles à Saint-Just.

Au vu du dossier d'enquête publique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement visée par le Code de l'environnement -Livre V-Titre 1er en vue d'exploiter une usine de fabrication de meubles à Saint-Just.

Travaux de restauration de la rivière La Vallière (N°2022-42)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique avant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, relative aux travaux de restauration de La Vallière sur la commune de Ceyzériat, par le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze. Cette enquête aura lieu du lundi 04 juillet 2022 au vendredi 22 juillet 2022.

Au vu du dossier d'enquête publique présenté, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux travaux de restauration de La Vallière sur la commune de Ceyzériat, par le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze.

1.4. Réforme des règles de publicité des actes

Le 1er juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes, sauf par exception pour les communes de moins de 3 500 habitants qui peuvent choisir de rendre leurs actes publics par affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération à ce sujet, le principe de la publicité électronique des actes s'applique.

Le conseil municipal adopte le mode de publicité de droit commun.

-Le Procès-Verbal (PV) doit être publié dans un délai d'une semaine suivant son approbation, lors de la séance suivante, de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

-La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

1.5. Conseil d'agglomération du 20 juin

Mme Isabelle Franck rend compte du dernier Conseil Communautaire :

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022/2028

Afin de réduire la quantité de déchets produits collectés et traités, et conformément à la réglementation, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a lancé l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour recueillir les avis et contributions des acteurs du territoire, et répondre à la réglementation, une Commission a été constituée avec des parties prenantes en matière de gestion des déchets (ORGANOM, CROCU, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, conseil de développement, associations de consommateurs, associations environnementales, professionnels du déchets, élus et agents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,...).

La consultation a été menée d'avril à mai auprès :

- des élus (4 groupes de travail "environnement-développement durable" des conférences territoriales) ;
- des habitants (enquête en ligne) ;
- des écoles ;
- des agents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ; et la sélection des idées émises selon les critères suivants :
- le coût ;
- le potentiel de réduction ;
- l'engagement / l'acceptabilité ;
- les contraintes techniques ;
- les priorités des membres du comité de pilotage ;
- le contexte des politiques publiques.

L'objectif de réduction fixé est de 8,5 % de réduction des tonnages collectés sur les 6 ans du programme, soit une réduction de 45 kg par habitant en 2027 par rapport à l'année de référence 2019. Cet objectif traduit l'ambition d'inverser la courbe de production, toujours à la hausse.

La production de déchets (ordures ménagères+ emballages et papiers + déchets de déchèterie) doit diminuer à 483 kg par habitant en 2027 contre 528 kg par habitant en 2019 (et 562 kg en 2021).

Un plan d'action diversifié est établi autour de 7 axes de travail :

- Axe 1 : l'éco-exemplarité : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, communes, agents, élus
- Axe 2 : la sensibilisation : interventions scolaires, influenceurs, visites de sites, conférences et festival 0 déchet, accompagnement des associations
- Axe 3 : la réduction des bio-déchets : déchets de jardin : broyage de proximité des branchages, paillage / compostage, tonte mulching, les jachères fleuries, permaculture, déchets de cuisine : compostage (individuel et collectif)
- Axe 4 : la lutte contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation, communication sur les applications mobiles permettant la réduction du gaspillage (To good to go, Optimiam...), développement du doggy bag/ gourmet bag, Accompagnement des cantines collectives et restaurants d'entreprises
- Axe 5 : la réduction de la consommation d'emballages et de papiers : Promotion de la consommation de l'eau du robinet (y compris fabrication d'eau gazeuse), Développement de la vente / l'achat en vrac / l'utilisation de contenants personnels (inciter les commerçants, sensibiliser les consommateurs), Promotion du STOP PUB
- Axe 6 : la promotion de la réparation, du réemploi et de la durabilité : Poursuite de la recyclerie La Retap' avec plus de ventes exceptionnelles et une vente en ligne, créer un espace de gratuité (don / reprise) des matériaux en bon état dans les déchèteries, promotion de la réparation, du don / vente / achat d'objets d'occasion, des outillthèques, utilisation de serviettes en tissu dans les cantines (niveau primaire)
- Axe 7 : le réemploi et la réutilisation des gravats en circuit court : bourse aux gravats & terres (habitants / professionnels / communes) et recensement des filières de valorisation

Un document évolutif : Le PLPDMA est conçu comme une feuille de route révisable en fonction des objectifs atteints. Des outils de pilotage des résultats atteints pour les différentes actions permettront d'ajuster les mesures et de proposer de nouvelles actions dans le but d'améliorer les changements de comportement et la prévention.

Les remarques du public à l'issue de la mise à disposition du document ont été analysées par le comité de pilotage, qui a souhaité intégrer l'une des remarques dans les actions de l'axe 5 : « établir des partenariats avec les commerçants, les restaurateurs et la grande distribution (label...) ». Le Conseil Communautaire a approuvé le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2028.

1.6. Versement du FCTVA

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un décret du 30 décembre 2020 portant sur l'automatisation du FCTVA, lequel a pour conséquence qu'une partie des dépenses éligibles avant 2021 ont été supprimées.

Les dépenses de voirie des opérations concernant la voie nouvelle, l'aménagement du parc Bouvard et la réfection de la Place des Anciens combattants ont été imputées à tort sur un compte non éligible au FCTVA.

Des régularisations seront donc nécessaires pour rétablir les imputations correspondant aux travaux de voirie et non d'aménagement et éligibles au FCTVA.

1.7. Fibre optique : point sur le déploiement

Une réunion a eu lieu courant juin avec le SIEA et la société Sogetrel pour faire le point sur l'avancement des travaux d'installation de la fibre sur la partie ouest de la commune. Alors que le SIEA donnait pour échéance la fin de l'année, les études et les travaux menés par la société Sogetrel ont pris du retard.

Le Conseil municipal réitère son souhait de voir les travaux de fibrage se dérouler conformément au calendrier annoncé par le SIEA.

QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Travaux en cours

Centre festif :

Rénovation scène : Un devis Menuiseries du Revermont a été actualisé avec dépose des praticables et création d'une scène unique pour un montant de 17 772.65€.

La commission est favorable à la création d'un accès PMR. Au vu des différentes solutions proposées, est retenu la solution par l'implantation d'un EPMP pour accès direct sur la scène depuis la pièce annexe ou sont entreposées les tables. Le coût de l'appareil hors frais d'ouverture de la cloison serait de 19000€ HT.

La commission a aussi formulé des petits aménagements de confort tels que des prises électriques au sol et une isolation acoustique sur le devant de scène. Les débords de scène sur les côtés seront supprimés au profit de deux grands escaliers bois.

Une réunion est à programmer avec des responsables d'association avant le démarrage des travaux.

Salle Firmin Bouvard et médiathèque :

La commission a validé une demande d'étude de climatisation sur la médiathèque et la salle Firmin Bouvard pour une proposition d'inscription au budget 2023

Local BAR A VIN :

L'entreprise Flowelec doit intervenir pour la pose d'une VMC qui est actuellement Hors service

Groupe scolaire : Le chantier doit démarrer le 11 juillet et doit se terminer le 25/08 avant la rentrée scolaire.

Hall cave chartreux et jeux bouvard. Vidéoprotection en place le 08/06 avec satisfaction du policier municipal sur la qualité des caméras.

Ancienne mairie

Les travaux de réfection de l'ancienne salle des fêtes et la salle annexe de danse démarrent le 09 juillet.

2.2. Demande d'expertise sur le bâtiment Peloux.

Monsieur le maire fait part de la réunion avec la SEMCODA sur le projet d'extension du cabinet médical, dans le bâtiment communal de la Poste.

Une expertise du bâtiment est nécessaire afin d'envisager une rénovation globale.

2.3. Location du local commercial de l'Îlot Bouvard

Monsieur le Maire informe le conseil que le local commercial a trouvé un preneur pour la location du local commercial situé au-dessus de la Brasserie. Le locataire souhaite l'acquisition de ce local à court terme.

2.4. Réaménagement de la mairie : demande de subvention. (N°22/40)

La faisabilité façades et l'avant-projet de l'aménagement intérieur de la mairie principale, et de l'ancienne bibliothèque sera remis en mairie pour le 04 juillet.

Une réunion de présentation sera à programmer pour la commission et la municipalité.

La commission propose de profiter de la réfection des locaux pour installer une ou deux caméras de vidéoprotection.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des entités publiques et privées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des entités publiques et privées et à signer tout document relatif à cette opération.

2.5. Décision modificative (N°2022-45)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opération cimetière n'a pas été suffisamment approvisionnée, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement :

Compte 2116/Opération 293 /Cimetière +500€

Compte 020/dépenses imprévues : -500€

2.6 Acquisition d'une licence (N°2022-46)

Le restaurant « La Brasserie Lil ô » a changé de propriétaire et se nomme désormais « Chez Nous ». Le nouveau gérant souhaite diversifier son offre et bénéficier d'une licence IV.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient que la commune acquière la licence IV du restaurant, pour que celle-ci reste attachée au restaurant.

Une proposition a été faite à la commune d'acquérir une licence IV au prix de 9000€ à Monsieur Montoya gérant, de la SARL « Restaurant la Verrière », à Polliat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-D'acquérir la licence IV à Monsieur Montoya, gérant, de la SARL « Restaurant la Verrière » pour un montant de 9000€.

- Indique que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute démarche nécessaire à cette acquisition

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1. Travaux en cours (commission du 18 juin)

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – EUROVIA

- Aménagement des trottoirs Allée de la Marcellière : Chantier terminé.
- Création de trottoirs route de Revonnas côté impair : Chantier terminé
- Création de places de stationnement Rue Jayr (anciennement emplacement réservé aux bennes à verres). : chantier Terminé
- Reprise revêtement de trottoirs côté pair du N° 264 à la limite de commune avec Revonnas : Enrobés faits et fin de chantier.
- Enrobé route de Tréconnas : Chantier retardé en attente de construction du mur de limite.

Travaux de traçage reportés : pas d'entreprise disponible.

Peinture des Cygnes et de la Vierge, place de l'Eglise prévue fin Juin.

Peinture des boiseries du Poids Public : en cours, par un bénévole

Déconstruction du mur de l'ex propriété Randu et aménagement provisoire du parking : Chantier terminé.

Déconstruction de la maison Randu courant Juillet.

Les travaux d'assainissement à Domagne sont terminés et les travaux d'eau potable continuent jusqu'à l'automne.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 24 Juin 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 07 mai 2022 de Ghislain & Astrid BAUDET

Sur un terrain situé chemin des Billets

Parcelle(s) N° 549 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 801 m²

Pour la construction d'une maison individuelle

Demande en date du 07 juin 2022 de SUNMIND SAS

valablement représentée par Mme Barbara KEMMAT

Sur un terrain situé 73 rue Albert Métras

Parcelle(s) N° 648 & 631 Section AB située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 59852 m²

Pour la réalisation de trois ombrières photovoltaïques

Demande en date du 13 juin 2022 de Barbara MAZUIR Elvis MOURY

Sur un terrain situé 27 rue de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 572 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 275 m2
Pour réhabilitation et divers changements d'aspect

Demande en date du 17 juin 2022 de Myriam POMMIER Sébastien REDON
Sur un terrain situé 398 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 388p Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1657 m2
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 18 juin 2022 de SCI LA VALLIERE
Sur un terrain situé rue Paul Berliet
Parcelle(s) N° 126 & 128 Section ZA située(s) en zone UX'
D'une superficie totale de 2945 m2
Pour la construction d'un bâtiment composé de 7 locaux artisanaux

Demande en date du 18 juin 2022 de Thibaud CHANEL & Delphine PIN
Sur un terrain situé 327 chemin de la Gare
Parcelle(s) N° 491 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1112 m2
Pour la construction d'un garage

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
Demande en date du 02 juin 2022 de Yves et Catherine DELL'AQUILLA
Sur un terrain situé Clos des Biches
Parcelle(s) N° 415, 454, 345p & 98p Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 719 m2
Pour la modification d'un balcon et d'une façade

DÉCLARATIONS PRÉALABLES
Demande en date du 11 mai 2022 de ISOWATT
Sur un terrain situé 289 chemin de la Bellière
Parcelle(s) N° 248 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2286 m2
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation

Demande en date du 16 mai 2022 de Adrian MARTINET
Sur un terrain situé 128 rue des Vignes
Parcelle(s) N° 487 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 810 m2
Pour la construction d'un mur de soutènement surélevé d'un mur de clôture

Demande en date du 18 mai 2022 de Conseil Départemental de l'Ain
Sur un terrain situé 29 rue Léon Morand
Parcelle(s) N° 785, 805, 636 & 271 Section AM située(s) en zone UE
D'une superficie totale de 5948 m2
Pour la modification de toiture de deux logements

Demande en date du 19 mai 2022 de Pascal BERTEAUX
Sur un terrain situé 192 rue des Carpatas
Parcelle(s) N° 504, 500, 502 & 552 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 950 m2
Pour l'édification d'une clôture en limite nord et est

Demande en date du 20 mai 2022 de Mathieu DESCOMBES
Sur un terrain situé 83 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2027 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 586 m2
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation

Demande en date du 24 mai 2022 de Marion SYLVIUS
Sur un terrain situé 27 rue des Lys
Parcelle(s) N° 553 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 840 m2
Pour la construction d'une piscine

Demande en date du 25 mai 2022 de Benjamin CUISINIER
Sur un terrain situé 136 allée des Biches
Parcelle(s) N° 446 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 773 m2
Pour l'édification d'une pergola bioclimatique

Demande en date du 28 mai 2022 de ISOWATT
Sur un terrain situé 5 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 331 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 757 m2
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation

Demande en date du 07 juin 2022 de Cathy MOLINARI
Sur un terrain situé 11 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 78 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 454 m2
Pour la pose d'un vélux en toiture sud

Demande en date du 15 juin 2022 de Laurent FREBOURG
Sur un terrain situé 10 rue des Orchidées
Parcelle(s) N° 533 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1102 m2
Pour l'installation de 2 panneaux solaires

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 29 avril 2022 de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé 16 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 721 & 724 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1195 m2
VENTE SARL IMMOBILIER DE L'AIN / BREVET _ BOUILLER

Demande en date du 02 mai 2022 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé La Plantée
Parcelle(s) N° 263 Section AD située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 448 m2
VENTE TERRAIN TELLIER / MOUROT

Demande en date du 04 mai 2022 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 169 chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 559 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 470 m2
VENTE DUGUA / CHAVAROT

Demande en date du 24 mai 2022 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 1 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 655 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 369 m2
VENTE GOMES / CORDIER

Demande en date du 28 mai 2022 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé 32 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 815, 824, 825, 816, 821 & 831 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 665 m2
VENTE BELAY / BRISACQUE

Demande en date du 02 juin 2022 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 23b chemin de la Prairie
Parcelle(s) N° 2096 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 918 m2
VENTE SCI L'ENCLOS / JACQUES

Demande en date du 02 juin 2022 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé Les Plans
Parcelle(s) N° 172p Section ZA située(s) en zone UX'
D'une superficie totale de 835 m2
VENTE CA3B / SCI LYNESSE

Demande en date du 13 juin 2022 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 468 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 953 & 951 Section AM située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 177 m2
VENTE GAUTHIER / ZOLEMIAN MARVIN

Demande en date du 17 juin 2022 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 16 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 721 & 724 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1195 m2
VENTE SCI MAGALI / SORGUES

4.2. Schéma de mobilité

Une réunion de concertation conduite par le CAUE et la commission urbanisme a eu lieu le 16 juin : elle sera prolongée par la mise en place d'un groupe de travail sur le schéma de mobilité
Monsieur le Maire précise que la cheffe de projet des villes de Demain, Mme Marie-Luce Georget, a pris son poste, et qu'elle nous assistera pour le montage administratif des différents dossiers en lien avec le CAUE.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">QUESTION N° 5 – <u>Vie scolaire, associations enfance</u> (C. Trentesaux)</p> |
|--|

5.1 Tarifs restaurant scolaire au 01/09/2022 (N°22/44)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2022-2023.

Il rappelle les tarifs en cours :

| | |
|---|--------|
| - repas enfants..... | 4,30 € |
| - occasionnels | 6,50 € |
| - pénalité pour désinscription le jour même | 2,00 € |
| - enfants allergiques apportant leur repas :..... | 2,80 € |
| - adultes :..... | 5,00 € |

Au vu du contexte actuel d'inflation et la mise en place de la loi Egalim, il propose au conseil municipal d'augmenter le prix du repas enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du repas de 0.20€.

FIXE comme suit les tarifs du restaurant scolaire à partir du 1/09/2022 :

| | |
|----------------------|--------|
| - repas enfants..... | 4,50 € |
|----------------------|--------|

DECIDE de ne pas augmenter les autres tarifs, soit :

| | |
|---|--------|
| - occasionnels | 6,50 € |
| - pénalité pour désinscription le jour même | 2,00 € |
| - adultes :..... | 5,00 € |
| - enfants allergiques apportant leur repas :..... | 2.80 € |

5.2 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité (N°2022-39)

Considérant qu'en raison de la création d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2022-2023, il y aurait lieu de créer un emploi d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité, d'aide au service, nettoyage et surveillance au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire et entretien du groupe scolaire, à temps non complet, à raison de 17 heures de travail par semaine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour l'aide au service, nettoyage et surveillance au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire et entretien du groupe scolaire, à compter du 01 septembre 2022 jusqu'au 07 juillet 2023.

-PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 heures.

-DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

-HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs).

5.3 Commission scolaire du 20 juin 2022

1. Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 14 juin.

Les effectifs : 43 GS partiront en CP à la rentrée. 32 nouveaux élèves feront leur rentrée en petite section. 42 iront en GS et 37 en MS. L'effectif total pour la rentrée à ce jour est de 111 élèves soit 13 de moins qu'à la rentrée précédente.

Ces 111 élèves seront répartis dans 5 classes; ce qui donne 3 classes de 21 élèves et 2 classes de 24.

Pour le personnel : Monsieur Olivier reste directeur et enseigne à 50% (1 jour de décharge et 1 jour de formation par semaine) un nouvel enseignant sera nommé sur le mi-temps.

Mmes Grozel et Assouly restent en poste. Mme Chanel part en retraite et sera remplacée par Mme Poncet à 80% un autre enseignant complètera ce temps partiel. Sur la 5ème classe l'enseignant n'est pas encore nommé.

Les 4 ATSEM seront à temps plein sur le temps scolaire.

Un poste à 17h par semaine sera créé pour compenser les heures de garderie de cantine et de ménage.

Pour la relation crèche-école : les enfants de la crèche inscrits pour la rentrée sont venus 1/2 journée avec les animatrices comme ceux gardés par une assistante maternelle.

Le projet éducatif de l'année était « la marche ». Plusieurs sorties ont eu lieu dans le village pour découvrir l'environnement, apprendre à marcher en groupe, observer la nature...

2 classes sont allées à Villars les Dombes et ont pu assister au spectacle des oiseaux. Les 2 autres classes sont allées au Musée du Revermont. Le directeur remercie le Sou des écoles pour le financement de ces sorties.

Le matériel nécessaire prévu pour l'installation de la 5ème classe a été acheté.

Les stores du dortoir et de la salle d'évolution seront posés pendant les vacances.

Les enseignants souhaiteraient un aménagement d'une structure de jeu supplémentaire dans la cour.

2. Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 17 juin.

Les effectifs : 185 élèves sont inscrits à ce jour comme en juin 2021, soit une moyenne de 22/23 élèves par classe répartis comme suit : 41 CP ; 36 CE1 ; 37 CE2 ; 36 CM1 ; et 35 CM2.

Le personnel : Mmes Chanel et Monchalin seront à 75% ; Mme Jobazé à 50% ; Mme Chabert sera déchargée à 33% pour la direction et à 50% pour la formation. Les nominations sur les temps partiels ne sont pas encore connues.

Les échanges entre CP et GS se feront les lundis entre 14h et 15h

Tous les CM2 se sont rendus au collège lundi 27 juin matin pour le visiter et manger au self.

Les projets : natation : les CE2 et CM1 sont allés à la piscine pour les séances prévues.

Les élèves du cycle 3 ont pu mener à bien le projet randonnée. La dernière aura lieu le 5 juillet avec pique-nique.

Les élèves du cycle 2 ont passé leur « permis piéton ».

Toutes les classes ont participé au festival du film d'animation de Bourg financé par l'OCCE

Le cycle 3 a participé à la semaine de la Presse : réalisation d'interviews, travail autour des « fake news » avec la maison de la radio.

Projet musical : chaque classe bénéficie de séances de 45 min par semaine, financées par la commune avec l'appui de l'Agglo et du Département.

Le projet Chorale du cycle 3 se terminera par une restitution le 4 juillet.

Les 4 classes de CE2 ont participé au concours proposé par la librairie Montbarbon sur l'auteure Catharina Valckx. La classe de Mme Jobazé a reçu le 1er prix les autres 2ème, 4ème et 10ème prix. Chaque classe a reçu de nombreux livres.

La fête des écoles a eu lieu vendredi 24 juin. Juste après la pluie ! De très nombreux parents étaient présents. Le Sou des écoles avait organisé des jeux dans la cour et une buvette.

Mme Trentesaux remercie les membres bénévoles du Sou qui malgré les difficultés liées aux contraintes sanitaires ont organisés beaucoup d'activités et notamment la chasse aux trésors dans Ceyzériat début juin qui a rencontré un grand succès.

5.4 Conseil municipal des Enfants

La journée sur l'environnement du 26 juin organisée par le CME s'est bien déroulée. Les différents participants et bénévoles sont remerciés pour leur implication. Une qualité d'organisation qui aurait mérité un succès populaire supplémentaire.

QUESTION N° 6 – Sport (C. TAVEL)

6.1 Assemblée générale de Gym plurielle

Le contexte COVID a fortement impacté le nombre d'adhérents : 220 en 2021 ; 157 en 2021 ; 140 en 2022.

L'association comprend 2 salariés et 5 autos entrepreneurs.

Le choix aux inscriptions de l'année 2021-2022 a été de reprogrammer les mêmes activités.

L'adhésion est 135 euros pour l'année. Les adhérents peuvent bénéficier de plusieurs cours.

Seul les cours de Zumba et Yoga sont à + 30 euros et les cours de chi gong a +35 euros (la durée du cours est plus longue).

Pour l'année 2022-2023 le même choix sera fait au niveau des programmations et du montant des licences.

Bilan financier :

Les recettes sont de 21 321,62€ pour des dépenses de 26 331,70€ soit -5010,08€ de déficit.

Reste sur l'association un montant de 24 702,97€

Pour un équilibre des comptes il faudrait atteindre 180 adhérents.

En fin de saison prochaine un bilan sera fait et des décisions prises soit sur le montant de la cotisation, la programmation de certains cours ...

6.2 Aire de loisirs de Domagne

Le marché a été attribué à l'entreprise Balland Paysage pour un montant de 201 817.80€ TTC

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions Patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1 Création et exploitation de lignes de covoiturage

Le bureau Communautaire du 21/03/2022 a acté l'expérimentation d'une solution de covoiturage « spontané » sur certains axes routiers du territoire. Il s'agit de 2 lignes de covoiturages, dont une desservira Ceyzériat.

Après une visite sur place avec le Prestataire KEOLIS et l'exploitant ECOV le 25/05 dernier, l'implantation de l'arrêt 19 avenue du Revermont à proximité du Poisy a paru le plus pertinent.

Le panneau est solaire et ne nécessite aucun branchement électrique. Il est posé sur plot avec une orientation perpendiculaire à la voirie pour être visible par les conducteurs arrivant de Ceyzériat Centre. Un marquage au sol par pictogramme covoiturage ainsi qu'une délimitation de stationnement seront réalisés. L'ensemble est pris en charge par la Communauté d'Agglomération

Ce système de « STOP Numérique » est basé sur le volontariat et la gratuité. L'utilisateur se positionne devant le panneau et appuie sur le bouton afin de sélectionner la destination voulue : St Just Village – Bourg Croix Blanche – Bourg Champ de Foire. Le panneau affiche la demande afin de donner l'information aux automobilistes qui souhaitent le prendre en charge.

Une expérimentation a permis de donner un temps moyen de 5 minutes d'attente avant une prise en charge par l'automobiliste. Lorsque le panneau n'est pas utilisé il affiche des messages publicitaires promouvant ce nouveau service. Une campagne d'information est prévue durant l'été. La mise en service est prévue à la rentrée. Si cette expérimentation s'avère concluante elle deviendra pérenne et pourra s'étendre à d'autres communes du territoire.

Le conseil municipal donne son accord à cette expérimentation.

Mme Franck rappelle que la navette desservant Chambod sera de nouveau mise en place à partir du 09 juillet jusqu'au 28 août chaque jour de la semaine (jours fériés inclus) avec un véhicule dédié qui effectuera 2 allers retours quotidiens entre Bourg en Bresse et Chambod, desservant les arrêts de St Just - Ceyzériat – Bohas et Hautecourt pour le tarif d'un ticket de bus soit 1.30 €. Le coût de cette prestation proposée par l'agglomération est de 20 495.45 € TTC dont 1/3 pris en charge par le SMAE.

7.2 Commission patrimoine culture événementiel du 17/06

La commission s'est réunie le 17/06/2022 pour faire un point sur les événements à venir

La fête Populaire du 13 juillet est co-organisée avec l'Union Musicale. Mme Franck tient encore à remercier l'association pour leur collaboration active dans cette soirée.

Au programme, Apéritif Repas Champêtre, animation musicale avec Bal ainsi que le traditionnel Feu d'artifice précédé de la retraite aux Flambeaux du CME

Le lendemain, cérémonie du 14 juillet à 11h30 devant le monument aux Morts suivie du verre de l'amitié au bar du centre festif. Ce sera aussi peut-être l'occasion d'aller voir l'horloge de l'ancienne Mairie mise en place dans le hall dans un meuble d'exposition fabriqué sur mesure.

Assemblée générale de MELODIFOLIZZ du 28/06/2022

L'Assemblée générale de l'association MELODIFOLIZZ a eu lieu le 28/06/2022

Mme Chavy sa Présidente a présenté le rapport d'activité 2021 avec une première session de la biennale sur le thème de la ventriloquie en partenariat avec la médiathèque. Ce 1^{er} volet a reçu une bonne fréquentation que ce soit à l'atelier ou au spectacle.

Le bilan financier présente un total de recettes de 1138.79€ pour un total de dépenses de 1705.21€ soit une perte de 566.42€. Mais il convient de relativiser cette perte puisque les subventions pour la biennale ont toutes été versées en 2020.

Les Projets 2022-06-30 :

Seconde partie de biennale du 01/05/22 au 14/05/22 dont 3 jours très réussi notamment avec le très beau spectacle AKOM sur les airs du groupe QUEEN

La dernière partie de la biennale aura lieu en septembre 2022 lors des journées du patrimoine au Vallon des Faulx avec un concert lyrique.

Le bilan provisoire de la biennale à ce jour présente un solde positif de 4 105 € permettant d'envisager ce 3^{ème} volet sereinement.

Une nouvelle recrue fait son entrée au Conseil d'Administration : Mme Florence Marinier qui souhaite s'investir dans l'association

Mme CHAVY rappelle quant à elle qu'elle quittera la présidence à la fin de la biennale.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8-1 Demandeurs d'emploi

| | H | F | Indemnisables | Non indemnisables | Total |
|-------------------------|----|----|---------------|-------------------|-------|
| <u>Juin 2022</u> | 52 | 62 | 93 | 21 | 114 |

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers